

CHANGER D'ÈRE

REMETTRE L'HOMME AU CŒUR DU PROGRÈS

43 PROPOSITIONS POUR UNE RÉVOLUTION NUMÉRIQUE AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Sarah EL HAIRY

Changer de logiciel pour changer d'époque

Nous continuons trop souvent à vouloir répondre aux problèmes quotidiens des Français avec un logiciel politique hérité de la révolution industrielle.

Ce logiciel a eu sa cohérence. Il s'est construit à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, autour de l'usine, du salariat industriel, de la production de masse, de l'affrontement entre capital et travail. Il s'est renforcé après-guerre pour reconstruire notre pays, organiser la solidarité et accompagner plusieurs décennies de croissance.

Mais nous avons changé d'époque. Nous sommes entrés dans une nouvelle révolution : celle du numérique, des plateformes et désormais de l'intelligence artificielle. Pourtant, une grande partie de notre débat politique continue à raisonner avec les catégories du siècle précédent.

Les problèmes fondamentaux, eux, n'ont pas disparu. Se protéger. Travailler. Produire. Partager la richesse. Éduquer nos enfants. Préserver nos libertés.

Ce qui a changé, c'est le monde dans lequel ces problèmes se posent. La rue est devenue numérique. Prenons la sécurité. Pendant longtemps, le danger était d'abord pensé dans l'espace physique : la rue, le quartier, le domicile. Il fallait protéger les personnes contre le vol, le racket, les agressions et les trafics.

Ces dangers existent toujours. Mais une part croissante de notre existence se déroule désormais en ligne. Et avec elle, la criminalité s'est déplacée. Escroqueries, usurpations d'identité, harcèlement, trafics, prédation sexuelle, manipulation, chantage : Internet est devenu une nouvelle rue.

Autrefois, on pouvait se faire racketter dans la rue parce que nous passions une partie importante de notre vie dans la rue. Aujourd'hui, nous passons plusieurs heures par jour derrière nos écrans : il n'est donc pas étonnant que le racket, la prédation et la criminalité nous y aient suivis. La sécurité du XXIe siècle doit aussi être une sécurité numérique.

L'usine est devenue plateforme. La même transformation bouleverse notre économie. Pendant un siècle, la question du partage des richesses s'est largement organisée autour de l'usine : l'ouvrier, le patron, le salaire, les profits, les conditions de travail. Mais la part des ouvriers dans la population active française a considérablement diminué et notre économie s'est profondément transformée. L'usine n'a pas disparu, mais elle n'est plus l'unique représentation de notre économie.

Aujourd'hui, nous devons aussi parler des plateformes, du commerce en ligne, des algorithmes, des données, de l'automatisation et de l'intelligence artificielle. Qui produit la valeur ? Qui la possède ? Qui en bénéficie ? Comment rémunérer le travail ? Comment protéger celui qui travaille ? Comment permettre à chacun de vivre dignement de son activité ?

La question du partage des richesses demeure. Mais la richesse elle-même a changé de nature.

Les problèmes demeurent, l'environnement a changé. Voilà peut-être l'une des erreurs majeures de notre époque : croire qu'il faudrait choisir entre les anciennes préoccupations sociales et les nouvelles questions numériques. C'est exactement l'inverse. La sécurité demeure, mais elle est aussi numérique. Le travail demeure, mais il est transformé par l'automatisation et l'intelligence

artificielle. Le partage de la richesse demeure, mais la valeur est désormais aussi créée par les données, les plateformes et les algorithmes. L'éducation demeure, mais nos enfants grandissent désormais entourés d'écrans et bientôt d'intelligences artificielles. La liberté demeure, mais elle doit désormais s'exercer dans un monde où quelques acteurs peuvent connaître nos comportements, anticiper nos choix et influencer nos décisions. Et la démocratie demeure, mais elle doit affronter les manipulations informationnelles, les deepfakes et la puissance nouvelle des technologies de persuasion.

Les conséquences du numérique ne sont donc pas virtuelles. Elles sont économiques. Elles sont sociales. Elles sont humaines. Elles sont démocratiques. Elles sont politiques.

Nous devons donc changer de logiciel politique. Non pas abandonner les grandes conquêtes du siècle dernier, mais les prolonger dans le siècle qui commence. La révolution industrielle avait conduit la politique à inventer le droit du travail, les assurances sociales, la protection des consommateurs, les services publics modernes et de nouvelles formes de régulation économique.

La révolution numérique doit, elle aussi, provoquer une nouvelle génération de protections, de droits et de responsabilités. C'est l'ambition de ce manifeste.

Mais ces propositions ne sont pas un catalogue de mesures isolées. Elles sont la traduction concrète d'une réflexion plus profonde, qui puise notamment dans les principes de la doctrine sociale de l'Église et dans l'héritage politique de la démocratie chrétienne qui a contribué à façonner la France et à construire l'Europe : la dignité de chaque personne, le bien commun, la solidarité, la subsidiarité, la responsabilité et la juste place du travail.

Cet héritage n'est pas pour nous une nostalgie. Il est une boussole. Ces principes ont permis à des générations de responsables politiques de penser les bouleversements de la révolution industrielle et de construire des réponses nouvelles. À nous de les mettre à l'épreuve de la révolution numérique. Car les technologies changent, les modèles économiques se transforment, mais une exigence demeure : le progrès doit être au service de l'Homme, et jamais l'Homme au service du progrès.

Ce manifeste en constitue la traduction opérationnelle : non pas prétendre répondre à tout, encore moins dessiner une société administrée jusque dans ses moindres détails, mais proposer une quarantaine de mesures concrètes pour commencer à adapter notre modèle politique et social à la vie réelle des Français.

Parce que notre quotidien est devenu numérique. Parce que les conséquences de cette révolution sont, elles, parfaitement réelles. Et parce qu'on ne construira pas les protections du XXI^e siècle avec les seules réponses du XX^e.

Humaniser l'algorithme

Premier pilier : la dignité humaine avant la performance

La révolution industrielle avait placé la machine au cœur de la production. La révolution numérique place désormais l'algorithme au cœur de la décision. Cette évolution est considérable.

Pendant des siècles, les outils sont restés des prolongements de l'action humaine. Ils permettaient d'aller plus vite, plus loin ou plus fort, mais ils ne prétendaient pas orienter les choix des individus. L'intelligence artificielle change profondément cette situation.

Pour la première fois dans l'histoire, des systèmes techniques sont capables de produire des recommandations, d'analyser des situations complexes, de hiérarchiser des informations et parfois même de proposer des décisions.

Dans certains domaines, ils peuvent désormais accomplir ces tâches plus rapidement qu'un être humain.

Cette puissance ouvre des perspectives considérables. Elle permettra des avancées majeures dans la médecine, la recherche, l'éducation, les transports ou encore la gestion des services publics.

Mais elle ouvre également un risque inédit. Celui de confondre ce qui est efficace avec ce qui est juste. L'histoire des sociétés modernes nous enseigne pourtant une leçon essentielle : la performance ne constitue jamais à elle seule un projet politique. Une société ne peut être gouvernée uniquement par ce qui fonctionne le mieux. Elle doit également être guidée par ce qui est souhaitable.

Or l'intelligence artificielle introduit progressivement une tentation nouvelle : celle de déléguer toujours davantage de décisions à des systèmes que nous considérons comme plus rapides, plus rationnels ou plus performants que nous.

Le risque n'est pas seulement technique. Il est profondément politique. Car lorsqu'une société commence à déléguer ses choix aux algorithmes, elle modifie progressivement sa conception même de la responsabilité.

Qui est responsable d'une décision automatisée ? Qui répond d'une erreur ? Qui assume une injustice ? Qui porte la charge morale d'une décision ? Ces questions ne sont pas théoriques. Elles concernent déjà l'accès au crédit, le recrutement, les assurances, les aides sociales, les services publics et demain peut-être une partie de la justice ou de la santé.

Nous devons donc fixer une limite claire : La machine peut assister la décision humaine. Elle ne doit jamais s'y substituer totalement.

C'est pourquoi nous proposons un premier principe fondamental :

1- Le droit à la décision humaine

Tout citoyen doit pouvoir exiger qu'une décision ayant un impact significatif sur sa vie fasse intervenir un responsable humain identifiable. Aucun refus de prestation sociale, aucune décision administrative, aucune orientation scolaire, aucune décision médicale majeure, aucune sanction, ne doit être exclusivement prise par un algorithme.

La technologie peut éclairer. Elle ne peut remplacer la responsabilité.

2- Le droit à l'explication

L'une des caractéristiques des systèmes d'intelligence artificielle les plus puissants est leur opacité. Même leurs concepteurs peinent parfois à expliquer précisément certains résultats. Or dans une démocratie, nul ne peut être soumis à une décision qu'il ne peut comprendre. Nous proposons donc un droit fondamental : tout citoyen doit pouvoir obtenir une explication intelligible lorsqu'un système algorithmique contribue à une décision le concernant.

Cette exigence est démocratique. La transparence n'est pas un luxe. Elle est une condition de la liberté.

3- Interdire la notation sociale

Certaines technologies rendent désormais possible l'évaluation permanente des comportements : Historique d'achats, déplacements, relations, opinions, habitudes de consommation, comportements numériques.

Demain, il sera techniquement possible d'attribuer à chacun un score comportemental global. Certains pays expérimentent déjà des formes de notation sociale. Nous devons refuser catégoriquement cette logique : La dignité humaine ne se note pas.

Une démocratie ne peut accepter qu'un citoyen soit évalué de manière permanente par des systèmes automatisés. Nous proposons donc l'interdiction explicite de toute notation sociale généralisée sur le territoire européen.

4- Protéger les citoyens contre la surveillance algorithmique

L'économie numérique repose largement sur la collecte massive de données. Jamais dans l'histoire autant d'informations n'ont été produites sur les comportements humains. Cette situation crée une asymétrie de pouvoir considérable entre les individus et ceux qui exploitent ces données. La liberté suppose pourtant l'existence d'espaces où chacun peut penser, agir, se déplacer et s'exprimer sans être observé en permanence.

Nous devons reconnaître un nouveau droit fondamental : le droit à une sphère de liberté non surveillée.

L'objectif n'est pas d'empêcher l'innovation. Il est d'empêcher l'avènement d'une société de surveillance permanente.

Les démocraties du XXe siècle ont appris à fixer des limites à la puissance industrielle. Le XXIe siècle devra apprendre à fixer des limites à la puissance algorithmique. Car tout ce qui est techniquement possible n'est pas politiquement souhaitable.

Tout ce qui est calculable n'est pas moralement acceptable. Tout ce qui est efficace n'est pas nécessairement juste. La question centrale n'est donc pas de savoir ce que l'intelligence artificielle sera capable de faire. La véritable question est de savoir ce que nous refusons de déléguer.

Notre réponse est simple : nous refusons de déléguer la dignité humaine. Car la personne ne doit jamais devenir l'objet d'un système. Elle doit toujours en demeurer la finalité. Et c'est à cette condition que l'algorithme pourra être véritablement humanisé.

Une génération à protéger

Deuxième pilier : l'enfant avant le marché

Toutes les civilisations sont confrontées, à un moment de leur histoire, à une question fondamentale : Que sommes-nous prêts à faire pour protéger nos enfants ?

La réponse apportée à cette question révèle toujours davantage qu'une politique publique. Elle révèle une vision de l'homme, de la société et de l'avenir. Au XIXe siècle, il fallut protéger les enfants du travail industriel. Au XXe siècle, il fallut leur garantir l'accès à l'éducation, à la santé et à la protection sociale.

Le XXIe siècle nous impose un nouveau devoir. Nous devons protéger les enfants d'un environnement numérique dont les mécanismes économiques reposent souvent sur la captation de leur attention. Cette affirmation peut surprendre.

Le numérique est généralement présenté comme un outil d'émancipation, de connaissance et d'ouverture sur le monde. Et il l'est souvent. Jamais les jeunes générations n'ont eu accès à autant d'informations, de ressources éducatives ou de possibilités de communication. Mais cette réalité ne doit pas masquer une autre vérité.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, une partie de l'économie mondiale repose sur la capacité à capter, retenir et monétiser l'attention humaine. Or les enfants constituent les utilisateurs les plus vulnérables de cet environnement. Ils ne disposent pas encore du recul nécessaire. Ils ne maîtrisent pas pleinement les mécanismes d'influence. Ils ne sont pas en mesure de comprendre les logiques économiques qui structurent les plateformes qu'ils utilisent.

Autrement dit, ils évoluent dans un univers conçu par des adultes, financé par des intérêts économiques et optimisé par des algorithmes dont ils ignorent tout.

Cette situation appelle une réponse politique forte. Car nous ne pouvons plus considérer l'enfant comme un utilisateur parmi d'autres. L'enfant est une personne en construction.

Et cette réalité doit désormais devenir le fondement d'une nouvelle doctrine sociale du numérique.

5- Le statut de mineur numérique

La République reconnaît déjà que l'enfance nécessite une protection particulière. Nous fixons un âge pour le droit de vote, un âge pour conduire, un âge pour travailler, un âge pour contracter certaines obligations.

Nous reconnaissons ainsi qu'un enfant ne peut être considéré comme un adulte miniature. Pourquoi cette logique disparaîtrait-elle dans l'univers numérique ? Aujourd'hui, un enfant peut accéder à des plateformes mondiales, créer des comptes, publier des contenus, être exposé à des systèmes de recommandation extrêmement sophistiqués ou converser avec des intelligences artificielles sans que son statut particulier soit réellement pris en compte.

Cette situation n'est plus tenable. Nous proposons donc la création d'un véritable statut de mineur numérique. Ce statut reconnaîtrait juridiquement que les enfants bénéficient de droits spécifiques dans l'environnement numérique : Protection renforcée des données, interdiction du profilage publicitaire, obligation de conception adaptée à l'âge, protection contre les mécanismes de captation de l'attention, encadrement renforcé des contenus accessibles.

De la même manière que le droit du travail protège les mineurs dans le monde professionnel, le droit numérique doit désormais protéger les mineurs dans l'espace digital.

6- Une majorité numérique progressive

L'un des grands défauts de notre modèle actuel est sa brutalité. Nous passons souvent d'une logique d'interdiction à une logique de liberté totale. Or l'éducation repose sur la progressivité.

L'autonomie s'apprend. La responsabilité se construit. La liberté se prépare.

Nous devons donc bâtir une véritable majorité numérique progressive. À chaque étape de l'enfance et de l'adolescence doivent correspondre des droits, des protections et des responsabilités adaptés. L'objectif n'est pas de maintenir les jeunes à distance du numérique. L'objectif est de leur permettre de l'approprier progressivement. Comme nous apprenons à traverser une rue avant de conduire une voiture, nous devons apprendre à évoluer dans l'espace numérique avant d'y être pleinement autonomes. Cette approche permettrait de dépasser l'opposition stérile entre interdiction et laisser-faire.

Elle placerait l'éducation au cœur de la régulation.

7- Interdire les intelligences artificielles affectives destinées aux mineurs

L'apparition des intelligences artificielles conversationnelles ouvre un défi totalement nouveau.

Pour la première fois, des systèmes sont capables d'échanger de manière fluide avec des enfants, de personnaliser leurs réponses, de s'adapter à leurs émotions apparentes et de créer l'illusion

d'une relation. Certains y voient une avancée pédagogique. D'autres un outil d'accompagnement. Mais une frontière doit être clairement posée. Une machine ne doit jamais devenir un substitut affectif à la relation humaine.

L'enfant se construit dans la rencontre avec des personnes réelles : Des parents, des enseignants, des éducateurs, des amis, des proches. Cette relation humaine est irremplaçable.

Aucune intelligence artificielle ne peut aimer. Aucune intelligence artificielle ne peut assumer une responsabilité éducative. Aucune intelligence artificielle ne peut remplacer la présence humaine.

Nous proposons donc l'interdiction des systèmes explicitement conçus pour développer une relation affective avec des mineurs. La technologie peut être un outil. Elle ne doit jamais devenir un parent de substitution.

8- Mettre fin aux mécanismes addictifs

Pendant des années, les plateformes ont été construites autour d'un objectif simple : maximiser le temps passé à l'écran : Notifications permanentes, défilement infini, récompenses variables, recommandations automatiques.

Toutes ces techniques sont directement inspirées des sciences comportementales. Elles visent à prolonger l'engagement de l'utilisateur. Lorsqu'elles s'adressent à des adultes, elles soulèvent déjà des questions importantes. Lorsqu'elles ciblent des enfants, elles deviennent profondément problématiques. Aucune industrie ne devrait pouvoir construire son modèle économique sur l'exploitation des vulnérabilités psychologiques des plus jeunes.

Nous proposons donc l'interdiction des principaux mécanismes addictifs lorsqu'ils sont destinés aux mineurs. Le numérique doit être conçu pour servir l'enfant. Non pour capturer son attention.

9- Le droit à une enfance préservée

Derrière toutes ces propositions se trouve une conviction simple. L'enfance n'est pas une phase de consommation. L'enfance n'est pas un marché. L'enfance n'est pas une cible publicitaire. L'enfance est un temps de construction, un temps de découverte, un temps d'apprentissage, un temps de relation, un temps d'émerveillement.

Ce temps doit être protégé. Nous devons reconnaître un nouveau droit fondamental : Le droit à une enfance préservée.

Le droit de grandir sans être soumis en permanence à des logiques commerciales. Le droit d'apprendre sans être constamment sollicité. Le droit de jouer sans être capté par des algorithmes. Le droit de construire sa personnalité sans être réduit à un profil numérique.

Cette ambition ne relève pas de la nostalgie. Elle relève de la justice. Car aucune société ne peut prétendre préparer son avenir si elle abandonne ses enfants aux seules logiques du marché.

10- L'enfance, première politique publique de l'ère numérique

Au fond, la révolution numérique nous oblige à faire un choix.

Voulons-nous adapter les enfants aux technologies ? Ou voulons-nous adapter les technologies aux enfants ?

Pendant trop longtemps, nous avons implicitement choisi la première option. Nous avons considéré que les enfants devaient apprendre à se protéger eux-mêmes dans un environnement conçu sans eux et pour d'autres intérêts.

Cette logique doit être renversée. Comme nos prédécesseurs ont réglementé le travail des enfants dans les usines, notre génération doit réglementer les mécanismes numériques qui affectent leur développement. Comme ils ont construit l'école obligatoire pour préparer les citoyens du XXe siècle, nous devons construire les protections nécessaires aux citoyens du XXIe siècle. Car la véritable richesse d'une nation n'est ni sa puissance technologique ni sa capacité d'innovation.

Elle réside dans les enfants qu'elle prépare pour l'avenir. C'est pourquoi nous affirmons un principe simple mais décisif : L'enfance doit devenir la première politique publique de l'ère numérique.

Non parce que les enfants sont fragiles. Mais parce qu'ils représentent ce que nous avons de plus précieux. Et parce qu'une civilisation se juge toujours à la manière dont elle protège ceux qui ne peuvent encore se protéger eux-mêmes.

Réhabiliter le travail humain

Troisième pilier : la dignité par l'engagement

Depuis deux siècles, le travail occupe une place centrale dans nos sociétés. Il est bien davantage qu'une activité économique. Il est une source de revenus, bien sûr, mais aussi un facteur d'intégration sociale, un lieu d'apprentissage, une occasion de rencontre et, pour beaucoup, un élément essentiel de l'identité personnelle.

Lorsque l'on demande à quelqu'un qui il est, la réponse passe souvent par ce qu'il fait.

Le travail n'est donc pas seulement un moyen de vivre. Il participe à la manière dont chacun trouve sa place dans la société. Cette réalité explique pourquoi la question du travail a toujours été au cœur de la doctrine sociale.

Lorsque Léon XIII publie *Rerum Novarum*, la préoccupation principale est la condition ouvrière. Il s'agit alors de protéger le travailleur contre les excès d'une industrialisation qui tend à le considérer comme un simple facteur de production.

Plus d'un siècle plus tard, la situation a changé. Les usines automatisées ont remplacé une partie du travail manuel. Les services occupent une place dominante. L'économie est devenue largement numérique.

Et pourtant, une interrogation demeure inchangée : Comment préserver la dignité du travail humain dans un monde où les technologies deviennent toujours plus performantes ?

La révolution de l'intelligence artificielle redonne à cette question une actualité nouvelle.

Que devient une société lorsque la machine accomplit une part croissante des tâches autrefois réalisées par l'homme ? Que devient le travail lorsque la performance cesse d'être son principal avantage comparatif ?

Et surtout : Que restera-t-il de spécifiquement humain dans l'activité professionnelle ?

11- Partager les gains de productivité

L'histoire économique montre que les grandes innovations technologiques produisent généralement davantage de richesse. L'automatisation industrielle a permis d'augmenter la production. L'informatique a amélioré l'efficacité des organisations. L'intelligence artificielle promet des gains de productivité encore plus importants.

Cette perspective peut être une formidable opportunité. Mais elle pose immédiatement une question de justice.

À qui profiteront ces gains ? À quelques acteurs économiques ? À certains territoires ? À certains secteurs ? Ou à l'ensemble de la société ?

Cette interrogation n'est pas nouvelle. Elle était déjà au cœur de la question sociale du XIX^e siècle.

La réponse apportée par la doctrine sociale fut claire : Le progrès doit bénéficier à tous.

Cette exigence demeure valable aujourd'hui. Les gains de productivité générés par l'intelligence artificielle ne peuvent être accaparés par une minorité. Ils doivent contribuer à améliorer les conditions de vie du plus grand nombre.

Cela suppose de réfléchir à de nouveaux mécanismes de partage de la valeur : Participation des salariés, investissement dans la formation, réduction choisie du temps de travail lorsque cela est pertinent, financement des systèmes de solidarité, soutien aux secteurs créateurs de lien social.

Le progrès technologique ne doit pas creuser les fractures. Il doit contribuer à les réduire.

12- Faire de la reconversion un droit

La transformation numérique modifiera profondément de nombreux métiers. Certaines tâches disparaîtront. D'autres émergeront. La plupart évolueront.

Cette réalité ne doit être ni niée ni dramatisée. L'histoire économique montre que les sociétés capables d'accompagner les transitions sont aussi celles qui en tirent le meilleur parti.

Le véritable danger n'est pas le changement. Le véritable danger est l'abandon. Abandon des territoires. Abandon des salariés. Abandon des générations qui voient leur métier se transformer sans disposer des moyens nécessaires pour s'adapter.

C'est pourquoi nous proposons de reconnaître un véritable droit à la reconversion tout au long de la vie. La formation ne peut plus être pensée comme une étape limitée aux premières années de l'existence.

Elle doit devenir un droit permanent. Dans une économie où les compétences évoluent rapidement, la sécurité ne repose plus seulement sur la stabilité d'un emploi. Elle repose sur la capacité à évoluer. Former devient alors aussi important que protéger. Accompagner devient aussi important que compenser.

13- Réinvestir dans l'économie du soin

Plus les technologies progressent, plus certaines activités révèlent leur caractère irremplaçable : Soigner, accompagner, écouter, soutenir, éduquer.

Ces activités occupent une place particulière dans la société. Elles ne produisent pas toujours des indicateurs spectaculaires. Elles ne génèrent pas nécessairement les plus fortes marges économiques. Mais elles produisent quelque chose d'essentiel : Du lien humain.

Or la révolution numérique risque paradoxalement d'accroître encore leur importance. Car plus les interactions numériques se développent, plus les relations humaines authentiques deviennent précieuses. Plus les procédures s'automatisent, plus l'accompagnement personnalisé devient nécessaire. Plus les outils deviennent performants, plus les fragilités humaines apparaissent.

C'est pourquoi nous devons faire de l'économie du soin un secteur stratégique du XXI^e siècle. Non comme une charge. Mais comme un investissement. Un investissement dans la cohésion sociale, dans la santé, dans la dignité, dans l'humanité même de nos sociétés.

14- Valoriser les métiers de la relation

Pendant longtemps, la hiérarchie sociale a souvent valorisé les métiers les plus techniques, les plus productifs ou les plus rentables. La révolution numérique nous oblige à revoir cette grille de lecture. Car les capacités qui deviennent les plus précieuses sont précisément celles que les machines peinent à reproduire : L'empathie, l'écoute, la confiance, la médiation, l'accompagnement, la coopération, la présence.

Autrement dit, les compétences relationnelles : Le travailleur social, l'aide-soignant, l'infirmière, l'éducateur, l'animateur, le médiateur, le conseiller.

Tous ces métiers contribuent à maintenir le tissu humain de la société. Leur rôle ne diminuera pas avec l'intelligence artificielle. Il deviendra plus important encore. Nous devons donc reconnaître leur valeur réelle. Non seulement par le discours. Mais aussi par la rémunération, la formation et la reconnaissance sociale.

15- Faire de l'éducation la profession stratégique du XXIe siècle

Parmi tous les métiers profondément humains, aucun n'est probablement plus important que celui d'éduquer. Car l'éducation ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances.

Elle consiste à former des personnes. À développer l'esprit critique. À apprendre la liberté. À transmettre une culture. À préparer les générations futures.

L'intelligence artificielle pourra assister l'enseignement. Elle pourra personnaliser certains apprentissages. Elle pourra faciliter l'accès au savoir. Mais elle ne remplacera jamais pleinement l'acte éducatif.

Car éduquer, c'est aussi inspirer. Encourager. Exiger. Accompagner. Croire dans les capacités d'un enfant avant même qu'il ne les découvre lui-même.

Cette mission est profondément humaine. Et elle deviendra encore plus essentielle dans un monde saturé d'informations. Nous devons donc considérer les métiers de l'éducation comme des professions stratégiques pour l'avenir de la Nation.

16- La nouvelle centralité du travail humain

Pendant longtemps, nous avons considéré que le progrès consistait à remplacer progressivement l'homme par la machine. La révolution numérique nous invite à une compréhension plus subtile. La véritable question n'est pas ce que la machine peut faire.

La véritable question est ce que nous voulons continuer à confier à l'homme. Or plus les technologies progressent, plus certaines activités révèlent leur valeur irremplaçable. Créer du lien, transmettre, prendre soin, former, accompagner, servir, éduquer. Ces activités ne constituent pas les vestiges d'un monde ancien. Elles représentent au contraire les métiers stratégiques du monde qui vient.

17- La dignité par l'engagement

Au fond, le travail ne tire pas sa dignité de sa rentabilité. Il la tire de sa contribution au bien commun. Il permet à chacun de participer à quelque chose qui le dépasse. De se rendre utile. D'exercer ses talents. De servir les autres.

C'est pourquoi la révolution numérique ne doit pas conduire à une société de l'assistance généralisée ou de l'inactivité subie. Elle doit permettre une réorientation du travail vers ce qui fait sa grandeur : L'engagement, la relation, la création, la transmission, le soin, la responsabilité.

Car plus l'intelligence artificielle progresse, plus les métiers profondément humains deviennent stratégiques. Et c'est précisément dans cette réhabilitation du travail humain que se trouve l'une des grandes missions sociales du XXIe siècle. La dignité ne naît pas de la performance. Elle naît de l'engagement au service des autres et du bien commun.

Reconstruire la démocratie de la vérité

Quatrième pilier : la vérité comme bien commun

Les démocraties modernes reposent sur une promesse singulière. Elles ne supposent pas que les citoyens pensent de la même manière. Elles n'exigent pas qu'ils appartiennent aux mêmes traditions, aux mêmes milieux sociaux ou aux mêmes sensibilités politiques. Elles acceptent le désaccord. Elles organisent même sa confrontation pacifique.

Mais cette liberté repose sur une condition préalable souvent oubliée : l'existence d'un monde commun. Pour débattre, il faut partager un minimum de réalité. Pour délibérer, il faut reconnaître l'existence de faits. Pour décider ensemble, il faut pouvoir s'accorder sur ce qui est vrai avant de s'opposer sur ce qu'il convient de faire.

C'est cette condition fondamentale qui est aujourd'hui fragilisée.

La révolution numérique n'a pas seulement bouleversé la circulation de l'information. Elle a profondément transformé notre rapport collectif au réel. Pendant des siècles, les sociétés ont construit des institutions chargées d'établir des faits, de vérifier des informations et d'organiser le débat public : la justice, l'université, la presse, la recherche scientifique, les administrations publiques.

Aucune de ces institutions n'était parfaite. Toutes pouvaient se tromper. Mais elles partageaient une même ambition : distinguer autant que possible le vrai du faux.

L'environnement numérique a modifié cet équilibre. L'information circule désormais à une vitesse inédite. Les intermédiaires traditionnels ont perdu une partie de leur rôle. Les contenus sont produits, diffusés et commentés instantanément. L'émotion voyage souvent plus vite que la vérification. La réaction précède parfois l'analyse. La visibilité devient parfois plus importante que l'exactitude.

Cette évolution ne constitue pas seulement un défi médiatique. Elle touche au fonctionnement même de la démocratie.

Une communauté politique ne peut survivre durablement si chacun finit par vivre dans son propre univers informationnel. Or les technologies contemporaines favorisent précisément cette fragmentation. Les contenus proposés ne sont plus les mêmes pour tous. Les recommandations sont personnalisées. Les flux d'information sont individualisés. Les plateformes privilégient ce qui suscite l'attention plutôt que ce qui favorise la compréhension.

Progressivement, le citoyen cesse d'habiter un espace civique partagé. Il évolue dans un environnement façonné par ses préférences, ses habitudes et ses comportements antérieurs.

Cette évolution comporte un risque majeur. Non pas celui du désaccord. Le désaccord est inhérent à la démocratie. Le danger réside dans l'impossibilité croissante de partager une base commune de discussion. Lorsqu'une société ne dispose plus de références collectives, les débats deviennent insolubles. Les institutions perdent leur crédibilité.

Les décisions publiques sont contestées non pour leur contenu mais pour la réalité même sur laquelle elles reposent. La confiance s'érode. Le soupçon s'installe. La cohésion civique s'affaiblit.

18- La traçabilité des contenus

Face à cette situation, il devient nécessaire de restaurer un principe simple : Les citoyens doivent savoir à quoi ils ont affaire.

L'essor de l'intelligence artificielle rend aujourd'hui possible la production de textes, d'images, de voix et de vidéos dont le réalisme est parfois saisissant. Demain, il deviendra de plus en plus difficile d'identifier spontanément l'origine d'un contenu.

Cette évolution impose une nouvelle exigence démocratique. Nous proposons la mise en place d'un principe général de traçabilité des contenus générés artificiellement. Chaque contenu créé ou substantiellement modifié par une intelligence artificielle devrait pouvoir être identifié comme tel. Cette mesure n'a pas pour objectif de limiter l'innovation. Elle vise à garantir la transparence.

Dans une démocratie mature, chacun doit pouvoir distinguer une création humaine d'un contenu généré automatiquement. La liberté d'expression suppose la clarté sur l'origine de l'information.

19- Faire de la manipulation un enjeu démocratique majeur

Les démocraties ont longtemps protégé leurs frontières physiques. Elles doivent désormais apprendre à protéger leur espace informationnel. La désinformation n'est pas un phénomène nouveau. La propagande existe depuis l'Antiquité. Ce qui change aujourd'hui, c'est son échelle, son coût, sa vitesse, sa capacité de diffusion.

Quelques acteurs peuvent désormais influencer des millions de personnes en quelques heures. Des campagnes coordonnées peuvent être menées depuis l'autre bout du monde. Des contenus falsifiés peuvent être massivement relayés avant même d'être démentis. Cette situation exige une réponse politique. Non pour contrôler les opinions. Non pour imposer une vérité officielle. Mais pour préserver les conditions d'un débat honnête.

La liberté d'expression n'inclut pas le droit d'organiser industriellement la tromperie. Une démocratie doit être capable de protéger ses citoyens contre les opérations de manipulation de masse sans renoncer à ses principes fondamentaux.

20- Sanctuariser les processus électoraux

Les élections constituent le moment où une communauté politique exprime sa volonté collective. Elles représentent le cœur même de la souveraineté démocratique. À ce titre, elles doivent bénéficier d'une protection particulière.

L'apparition des technologies génératives impose de nouvelles garanties. Il devient indispensable de renforcer les dispositifs de surveillance des ingérences numériques. De développer des capacités publiques d'identification des manipulations. D'accroître la coopération européenne face aux campagnes coordonnées de désinformation. De garantir la transparence des contenus politiques diffusés en ligne.

Nous avons progressivement appris à sécuriser les urnes. Nous devons désormais apprendre à sécuriser l'écosystème informationnel qui précède le vote. Car une élection n'est libre que si les citoyens peuvent se déterminer sans être la cible de stratégies massives de manipulation.

21- Une souveraineté informationnelle européenne

La question de l'information ne peut plus être pensée uniquement à l'échelle nationale. Les principaux acteurs qui structurent aujourd'hui l'espace numérique disposent d'une influence mondiale. Leurs décisions affectent directement la visibilité des contenus, l'organisation des débats et parfois même les conditions d'accès à l'information.

Cette réalité crée une dépendance stratégique. Aucune démocratie ne peut durablement accepter que l'ensemble de ses infrastructures informationnelles repose sur des acteurs dont les centres de décision échappent à son contrôle. Nous devons donc bâtir une véritable souveraineté informationnelle européenne.

Cette ambition ne consiste pas à fermer nos sociétés. Elle consiste à garantir notre capacité à décider. Décider de nos règles. Décider de nos standards. Décider des principes qui organisent l'espace public numérique.

L'Europe a su bâtir une souveraineté économique. Elle doit désormais construire une souveraineté démocratique adaptée au monde numérique.

22- La vérité comme bien commun

Au fond, la question n'est ni technique ni technologique. Elle est politique. Une démocratie peut supporter les conflits. Elle peut supporter les alternances. Elle peut supporter les désaccords. Elle ne peut survivre durablement à la disparition d'un socle commun de réalité.

La vérité n'appartient à aucun parti. Elle n'appartient à aucun gouvernement. Elle n'appartient à aucune majorité. Elle constitue un bien commun.

Une ressource collective indispensable au fonctionnement de la vie démocratique. Protéger les conditions qui permettent sa recherche est donc une responsabilité publique majeure. Dans le monde qui s'ouvre, la bataille pour la vérité ne sera pas seulement une bataille culturelle.

Elle sera une bataille démocratique. Et sans cette exigence partagée, aucune liberté durable, aucune confiance collective et aucun projet commun ne pourront subsister. Sans vérité partagée, il n'y a plus de peuple.

La famille, première écologie humaine

Cinquième pilier : reconstruire les liens

La révolution numérique a profondément transformé nos vies. Jamais nous n'avons disposé d'autant de moyens pour communiquer. Jamais nous n'avons été aussi connectés. Jamais l'information n'a circulé aussi rapidement.

Pourtant, un paradoxe s'impose progressivement : plus nos sociétés sont connectées, plus elles éprouvent des difficultés à préserver les liens humains fondamentaux : Isolement des adolescents, solitude des personnes âgées, épuisement parental, affaiblissement des temps familiaux, disparition progressive des espaces de transmission.

Le défi du XXI^e siècle n'est donc pas seulement technologique. Il est relationnel. La question centrale n'est plus uniquement de savoir comment connecter les individus. Elle est de savoir comment préserver les liens qui permettent à une société de tenir. C'est pourquoi nous affirmons un principe simple : La famille constitue la première écologie humaine.

Avant l'école, avant le marché, avant l'État, avant les réseaux sociaux, c'est dans la famille que se construisent la confiance, l'attachement, la transmission et l'apprentissage de la vie commune.

Une politique humaniste du XXI^e siècle doit donc faire de la protection du lien familial une priorité nationale.

23- Créer un crédit temps familial

Pendant des décennies, les politiques familiales ont principalement été conçues autour du soutien financier. Cette logique demeure nécessaire. Mais elle ne répond plus à l'une des principales difficultés contemporaines : le manque de temps.

Les parents manquent de temps pour accompagner leurs enfants. Les aidants manquent de temps pour soutenir leurs proches. Les familles manquent de temps pour vivre ensemble.

Nous proposons donc la création d'un crédit temps familial mobilisable à différents moments de la vie : naissance d'un enfant, entrée à l'école, adolescence, maladie ou handicap d'un proche, dépendance d'un parent âgé.

Ce crédit pourrait prendre la forme de congés spécifiques, de temps partiels compensés ou de dispositifs de souplesse professionnelle.

L'objectif est simple : permettre aux familles de disposer du temps nécessaire pour exercer leurs responsabilités.

24- Faire du soutien à la parentalité une politique publique majeure

Être parent n'a jamais été simple. Mais l'exercice de la parentalité est devenu plus complexe que jamais. Les parents doivent aujourd'hui gérer : les écrans, les réseaux sociaux, les contenus

numériques, les usages de l'intelligence artificielle, les cyberviolences, les enjeux liés à l'attention et à la santé mentale.

Or beaucoup d'entre eux ont le sentiment d'être seuls Nous proposons la mise en place d'un plan national de soutien à la parentalité numérique reposant sur : des formations gratuites, des permanences locales, des outils pédagogiques adaptés à chaque âge, des campagnes nationales d'information, un accompagnement renforcé des familles les plus fragiles.

La parentalité n'est pas une affaire privée parmi d'autres. Elle constitue un investissement stratégique pour l'avenir du pays.

25- Généraliser le droit à la déconnexion familiale

Les progrès technologiques ont effacé les frontières entre les différents temps de la vie. Le travail pénètre le domicile. Les notifications interrompent les repas. Les sollicitations permanentes réduisent la disponibilité familiale.

Nous proposons de franchir une nouvelle étape dans la reconnaissance du droit à la déconnexion.

Les entreprises de taille significative devraient négocier des chartes garantissant : Le respect des temps familiaux, la limitation des sollicitations hors horaires, la protection des week-ends et congés, des indicateurs de qualité de vie familiale au travail.

Le progrès ne doit pas conduire à une mobilisation permanente des individus. Il doit leur permettre de mieux vivre.

26- Créer un plan national « Espaces sans écran »

Toutes les technologies ont besoin de contrepoids. L'enfant a besoin d'espaces de respiration. La famille a besoin de moments de présence. La société a besoin de lieux où l'attention humaine demeure prioritaire.

Nous proposons la création d'un plan national « Espaces sans écran » dans les écoles, dans les centres de loisirs dans les colonies de vacances, dans certains équipements culturels, dans les événements destinés aux familles.

L'objectif n'est pas de refuser le numérique. Il est de garantir que chaque enfant puisse encore expérimenter : la lecture, le jeu libre, la création artistique , l'activité physique, la conversation Une civilisation qui ne préserve plus ces expériences fondamentales prend le risque d'appauvrir son humanité.

27- Évaluer les politiques publiques à l'aune de leur impact familial

Aujourd'hui, les lois sont examinées sous l'angle budgétaire. Elles sont évaluées sous l'angle environnemental. Elles sont parfois étudiées sous l'angle économique. Nous proposons qu'elles soient également analysées sous l'angle familial. Chaque projet de loi majeur devrait comporter une étude d'impact portant notamment sur :le temps familial, l'exercice de la parentalité, les conditions de développement de l'enfant, les solidarités intergénérationnelles.

Ce qui est bon pour les familles est souvent bon pour la société tout entière.

28- Faire de l'enfance et de la famille un indicateur central de réussite publique

Depuis plusieurs décennies, nous évaluons principalement nos politiques à travers des indicateurs économiques : Croissance, productivité, compétitivité, pouvoir d'achat.

Ces données sont utiles. Mais elles ne disent pas tout.

Nous proposons de développer de nouveaux indicateurs nationaux portant sur : le bien-être des enfants, la qualité de la vie familiale, le temps partagé, la santé mentale des jeunes, la qualité des relations intergénérationnelles.

Une société ne peut être considérée comme prospère si ses enfants vont mal.

29- Reconstruire les liens au cœur du projet national

Le défi du siècle qui s'ouvre ne sera pas uniquement de maîtriser l'intelligence artificielle. Il sera de préserver ce qui rend l'humanité irremplaçable : L'attachement, la transmission, la confiance, la présence , l'engagement.

Toutes ces réalités naissent d'abord dans les familles. Voilà pourquoi la politique familiale ne doit plus être considérée comme une politique sectorielle. Elle doit devenir un pilier de notre projet de société.

Car demain, la véritable richesse des nations ne se mesurera pas seulement à leur puissance technologique. Elle se mesurera à leur capacité à préserver des générations capables d'aimer, de transmettre et de vivre ensemble.

La famille est la première écologie humaine parce qu'elle demeure le premier lieu où se construit l'avenir d'une civilisation.

Une souveraineté numérique européenne

Sixième pilier : la puissance au service de la liberté

L'Europe est née d'une intuition politique. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les pères fondateurs comprirent que la paix ne pouvait reposer uniquement sur des traités ou des équilibres diplomatiques. Elle devait s'appuyer sur une maîtrise commune des ressources stratégiques : Le charbon, l'acier, l'énergie.

En mettant en commun ces secteurs essentiels, Robert Schuman et ceux qui l'accompagnaient ne cherchaient pas seulement à organiser une coopération économique. Ils construisaient une souveraineté nouvelle. Une souveraineté destinée à garantir la paix, la liberté et l'indépendance du continent.

Le XXI^e siècle nous place devant un défi comparable. Les ressources stratégiques ne sont plus les mêmes. La puissance se mesure désormais à la capacité de produire des semi-conducteurs, de maîtriser les infrastructures numériques, d'entraîner des modèles d'intelligence artificielle, de protéger les données et de sécuriser les réseaux.

La dépendance technologique devient une dépendance politique. Une nation qui ne maîtrise plus ses infrastructures numériques finit progressivement par perdre sa capacité à décider librement. Nous refusons cette perspective.

La souveraineté numérique n'est pas un objectif économique. Elle est une condition de la liberté politique.

C'est pourquoi nous proposons que l'Union européenne ouvre un nouveau chapitre de son histoire. Comme l'Europe du charbon et de l'acier fut la réponse au XX^e siècle, l'Europe de l'intelligence artificielle doit devenir la réponse au XXI^e siècle.

30- Construire un véritable cloud européen

Aujourd'hui, une part considérable des données publiques, économiques et industrielles européennes repose sur des infrastructures qui échappent au contrôle direct de l'Europe. Cette situation crée une dépendance stratégique.

Les données sont devenues l'une des principales richesses de notre siècle. Elles concernent nos entreprises, nos administrations, nos hôpitaux, nos universités, nos citoyens. Elles ne peuvent dépendre durablement de choix effectués hors de notre espace démocratique.

Nous proposons donc la création d'un Cloud européen de confiance, fondé sur : Des infrastructures localisées sur le territoire européen, une gouvernance européenne indépendante, des normes communes de cybersécurité, une priorité donnée aux administrations publiques et aux secteurs stratégiques.

La maîtrise de nos données est devenue un enjeu de souveraineté comparable à celui de nos frontières

31- Faire émerger une intelligence artificielle européenne

L'Europe ne peut se satisfaire d'être uniquement un marché pour les innovations conçues ailleurs. Elle doit redevenir une puissance d'invention. Nous proposons un Grand Programme européen pour l'intelligence artificielle, associant : Les universités, les centres de recherche, les entreprises innovantes, les industriels, les États membres.

Ce programme aurait pour objectif de développer des modèles européens fondés sur nos principes démocratiques : Respect de la personne ; la transparence, la protection des libertés le pluralisme et la responsabilité.

L'Europe ne doit pas seulement utiliser l'intelligence artificielle. Elle doit contribuer à en définir les standards.

32- Reconquérir notre autonomie technologique

La souveraineté numérique ne repose pas uniquement sur les logiciels. Elle dépend également de la maîtrise des infrastructures matérielles : Semi-conducteurs, centres de calcul, réseaux, cybersécurité, télécommunications.

Nous proposons un plan européen d'investissement massif afin de renforcer notre autonomie dans ces secteurs stratégiques. L'objectif n'est pas l'autarcie. Il est la résilience.

Une démocratie ne peut accepter que ses infrastructures essentielles dépendent exclusivement de décisions prises à l'extérieur de son espace politique. L'autonomie constitue aujourd'hui une condition de la coopération internationale.

33- Réguler les Big Tech au nom de la démocratie

Les grandes plateformes numériques ont profondément transformé nos sociétés. Leur contribution à l'innovation est considérable. Mais leur puissance économique, informationnelle et technologique leur confère désormais une influence qui dépasse parfois celle de nombreux États.

Cette concentration appelle une réponse. Nous proposons de renforcer la capacité européenne à réguler les grandes plateformes autour de quatre principes :

- transparence des algorithmes lorsqu'ils influencent massivement l'espace public ;
- loyauté de la concurrence ;
- protection renforcée des données personnelles ;
- responsabilité juridique adaptée à leur puissance.

La régulation ne constitue pas une hostilité envers l'innovation. Elle constitue une exigence démocratique. Dans un État de droit, aucune puissance économique ne peut échapper durablement à la règle commune.

34- Créer une Communauté européenne de l'intelligence artificielle

En 1951, la Communauté européenne du charbon et de l'acier permit d'organiser une solidarité durable autour des ressources stratégiques de l'époque. Nous proposons aujourd'hui la création d'une Communauté européenne de l'intelligence artificielle.

Cette structure aurait pour mission : De mutualiser certaines capacités de calcul, de financer les grands modèles européens, de soutenir les projets industriels stratégiques, de coordonner les investissements en recherche, de définir des normes communes en matière d'éthique, de sécurité et d'interopérabilité.

Cette communauté constituerait le cœur d'une véritable politique industrielle européenne.

35- Faire de l'Europe la puissance humaniste du numérique

Depuis plusieurs décennies, le débat mondial oppose souvent deux modèles. D'un côté, une logique où la technologie est largement guidée par le marché. De l'autre, une logique où elle est placée sous un contrôle étatique très étendu.

L'Europe peut proposer une troisième voie. Une voie qui ne renonce ni à l'innovation ni aux libertés. Une voie où la puissance technologique demeure au service de la personne humaine. Une voie où la compétitivité ne s'oppose pas à la démocratie. Une voie où la souveraineté protège sans enfermer.

Nous devons assumer cette ambition. Non par nostalgie. Mais parce que le monde a besoin d'un modèle conciliant puissance, liberté et responsabilité.

36- Une nouvelle déclaration Schuman

Le 9 mai 1950, Robert Schuman lançait un projet qui allait transformer durablement l'Europe. Il avait compris qu'une grande révolution exigeait une grande réponse politique. Notre génération est appelée à faire preuve de la même audace.

L'intelligence artificielle, les infrastructures numériques et les données constituent désormais les ressources stratégiques de notre temps. Les organiser ensemble, les protéger ensemble et les développer ensemble n'est plus une option. C'est une nécessité.

Car l'Europe ne retrouvera son influence ni par la nostalgie de son passé ni par la seule puissance de son marché. Elle la retrouvera en proposant un projet de civilisation. Un projet où la technologie demeure un instrument de liberté et non un facteur de dépendance.

Voilà pourquoi nous appelons à une nouvelle déclaration Schuman. Non plus pour le charbon et l'acier. Mais pour l'intelligence artificielle, les données et les infrastructures numériques.

Comme l'Europe du charbon et de l'acier fut la réponse au XXe siècle, l'Europe de l'intelligence artificielle doit être la réponse au XXIe siècle.

Protéger la République numérique

Septième pilier : la sécurité comme condition de la liberté

Toute révolution ouvre des horizons nouveaux. Mais toute révolution ouvre également de nouvelles vulnérabilités. La révolution industrielle a vu apparaître les accidents du travail, l'exploitation ouvrière et les grandes pollutions.

La révolution aérienne a fait naître le terrorisme international. La révolution nucléaire a imposé de nouvelles doctrines de défense. La révolution numérique ne fait pas exception. Elle crée un espace inédit de liberté, d'innovation et d'émancipation.

Mais elle devient aussi le théâtre de nouvelles formes de criminalité, de violence et de déstabilisation : Escroqueries de masse, usurpations d'identité, cyberharcèlement, pédocriminalité, attaques contre les hôpitaux, sabotages industriels, ingérences étrangères, manipulations électorales, terrorisme numérique.

Autant de menaces qui ne connaissent ni frontières physiques ni horaires. Pendant longtemps, nous avons considéré Internet comme un espace virtuel.

Il est devenu un espace de vie. Nous y travaillons. Nous y apprenons. Nous y consommons. Nous y administrons nos entreprises. Nous y gérons nos comptes bancaires. Nous y échangeons nos données médicales. Nous y construisons une partie de nos relations sociales.

Lorsque cet espace est attaqué, ce sont désormais nos vies réelles qui sont menacées. Il est donc temps d'en tirer toutes les conséquences. La sécurité numérique est devenue une mission régaliennne.

La première responsabilité de l'État reste inchangée : protéger les citoyens. Simplement, cette responsabilité ne s'arrête plus aux frontières physiques. Elle s'exerce désormais dans l'espace numérique.

37- Faire de la cybercriminalité une grande priorité nationale

La cybercriminalité connaît une croissance spectaculaire. Chaque année, des millions de particuliers, d'entreprises, de collectivités et d'associations sont victimes d'escroqueries ou d'attaques informatiques. Pour beaucoup, ces infractions restent invisibles. Elles sont pourtant devenues l'une des principales formes de délinquance économique.

Nous proposons de faire de la lutte contre la cybercriminalité une priorité nationale.

Cela implique : Un renforcement massif des moyens d'enquête spécialisés, une coopération renforcée entre services de renseignement, justice et forces de sécurité intérieure, une coordination européenne systématique contre les réseaux criminels internationaux, un plan national de prévention destiné aux particuliers comme aux entreprises.

La cybersécurité ne doit plus être considérée comme une compétence technique. Elle relève désormais de la sécurité intérieure.

38- Créer une police numérique de proximité

Face à une escroquerie bancaire, un harcèlement en ligne ou une usurpation d'identité, beaucoup de victimes se retrouvent aujourd'hui démunies. Les procédures apparaissent complexes. Les interlocuteurs sont difficiles à identifier. Le sentiment d'abandon nourrit la défiance.

Nous proposons la création d'une véritable police numérique de proximité. Chaque commissariat et chaque brigade de gendarmerie devraient disposer de référents spécialisés capables : D'accueillir les victimes, d'engager rapidement les premières investigations , d'accompagner les démarches de protection, d'assurer un suivi local des infractions numériques.

La proximité demeure le premier facteur de confiance entre les citoyens et les forces de l'ordre.

39- Créer un parquet national de la criminalité numérique

Les organisations criminelles exploitent aujourd'hui la mondialisation numérique. Leurs infrastructures sont dispersées. Leurs auteurs agissent depuis plusieurs continents. Leurs victimes se comptent par milliers. Cette réalité exige une réponse judiciaire adaptée.

Nous proposons la création d'un Parquet national de la criminalité numérique, compétent pour :

- les cyberattaques majeures ;
- les réseaux internationaux d'escroquerie ;
- les campagnes massives d'usurpation d'identité ;
- les attaques contre les infrastructures critiques ;
- les opérations de manipulation coordonnées.

L'objectif est de concentrer les compétences, d'accélérer les enquêtes et de renforcer la coopération internationale.

40- Mieux protéger les enfants contre les prédateurs numériques

L'espace numérique est devenu un terrain privilégié pour certaines formes de prédation : Manipulation, chantage, diffusion d'images intimes, grooming.

Ces phénomènes exigent une mobilisation exceptionnelle.

Nous proposons :

L'aggravation des sanctions pour les infractions commises à l'encontre des mineurs dans l'espace numérique. L'obligation pour les plateformes de signaler immédiatement les contenus précriminels. Le développement de cellules spécialisées dans chaque service d'enquête. Une coopération renforcée avec les acteurs internationaux. La protection des enfants doit demeurer la priorité absolue de la République, quel que soit l'espace dans lequel ils évoluent.

41- Préparer la France aux nouvelles menaces de l'intelligence artificielle

Les progrès de l'intelligence artificielle permettront demain des attaques d'une ampleur inédite : Usurpations de voix, deepfakes, campagnes automatisées, sabotages assistés par intelligence artificielle.

Les démocraties doivent anticiper ces risques avant qu'ils ne deviennent incontrôlables.

Nous proposons l'élaboration d'une Doctrine nationale de sécurité face à l'intelligence artificielle, associant : Les forces armées, les services de renseignement, les autorités judiciaires, les chercheurs, les entreprises stratégiques.

Cette doctrine devra être régulièrement actualisée afin de suivre l'évolution des technologies.

42- Créer une réserve citoyenne de cybersécurité

La protection numérique ne peut reposer uniquement sur les institutions. Elle doit mobiliser les compétences de toute la Nation. La France dispose d'ingénieurs, de chercheurs, d'entrepreneurs, d'étudiants et d'experts reconnus dans le domaine de la cybersécurité.

Nous proposons la création d'une Réserve citoyenne de cybersécurité, permettant à ces compétences d'être mobilisées en cas de crise majeure.

À l'image des réserves opérationnelles existantes, cette force pourrait intervenir lors : D'attaques contre les collectivités, d'incidents touchant les infrastructures critiques, de crises nationales de grande ampleur.

La résilience numérique doit devenir une responsabilité collective.

43- Éduquer chaque citoyen à la sécurité numérique

La meilleure protection reste la prévention.

Comme nous apprenons les règles de sécurité routière dès l'enfance, nous devons désormais transmettre une véritable culture de la sécurité numérique.

Nous proposons l'intégration d'un parcours national de citoyenneté numérique dans les programmes scolaires et les parcours de formation tout au long de la vie.

Ce parcours comprendrait :

- la protection des données personnelles ;
- la détection des arnaques ;
- les réflexes de cybersécurité ;
- la vérification des informations ;
- les droits et responsabilités des citoyens dans l'espace numérique.

La sécurité numérique ne doit pas être réservée aux spécialistes. Elle doit devenir une compétence civique fondamentale.

La première mission de l'État est de protéger ses citoyens. Au XXI^e siècle, cette mission s'exerce aussi dans l'espace numérique. Car il ne peut y avoir de liberté durable sans sécurité, ni de confiance sans protection.